



Site n° 12345X
Facture n° 0018123456789 X

Adresse desservie Avenue du Maquis de Meilhan
32 220 LOMBEZ

SPL EBCS
Eaux Barousse Comminges Save
BP 20104 31803 ST GAUDENS Cedex

Abonné LEDESMAN Léon

Société Publique Locale de 463 000€
Siège social : Villeneuve de Rivière - RC : Toulouse 528 903 214
N° de TVA intracommunautaire : FR 47 528903214
TVA acquittée sur les débits

LEDESMAN Léon
Avenue du Maquis de Meilhan
32220 LOMBEZ

Renseignements abonnés - Tél : 05 61 94 81 81
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Mercredi de 8h à 12h

Facture du 02/03/2018

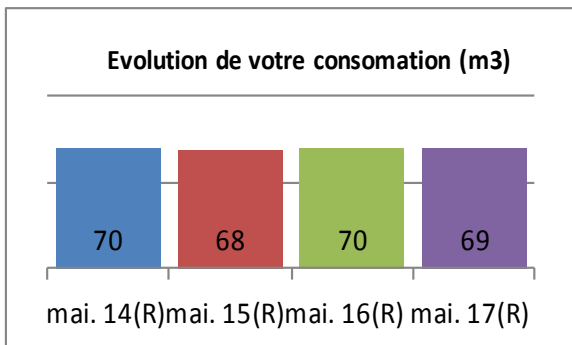
Fuites et travaux - Tél : 05 62 62 55 99

Abonnement et Estimation de Consommation 2018

Site Internet : www.eau-barousse.com

Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au dos)

Eau potable	162,60 €
Assainissement (eaux usées)	136,89 €
Autres redevances	48,72 €
Total Facture	348,21 €
Solde antérieur	0,00 €



Net à payer : 348,21 €

Facture à régler avant le : **22/03/2018**

Règlement à adresser à :
SPL EBCS - BP 20104 - 31803 St-Gaudens Cedex

Consommation : 69 m3 à 3,42 € le m3
Soit 0.00342 € le litre (TTC – hors abonnement)
Montant de L'abonnement : 112,06 € TTC

Coupon à joindre impérativement à votre règlement sans le plier ni l'agrafer
Ne rien inscrire sur le coupon

SPL EBCS - BP 20104 - 31803 St-Gaudens Cedex

Facturation : Abonnement et Estimation de Consommation 2018

Références : Site 12345X

Facture **0018123456789** du 02/03/2018

Net à payer : 348,21 €

Pour le : 22/03/2018

LEDESMAN Léon
Avenue du Maquis de Meilhan
32 220 LOMBEZ

Compteur	Ancien relevé	Index	Nouveau relevé	Index	Consommation
XXXXXXXXXX	04/05/2017	448 (R)	Estimé	517 (E)	69
Total consommé :					69 m3

R = relevée, E = estimée, D = dépose compteur, P = pose compteur, A=Début d'abonnement, F=Fin d'abonnement

Détail de votre Facture

ABONNE : LEDESMAN Léon SITE : 12345X FACTURE : N° 0018123456789 X du 02 mars 2018	Nombre de mois	Volumes en m3	Prix H.T. unitaire	Montant H.T	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
DISTRIBUTION DE L'EAU – TVA à 5.5%						162,60
Abonnement Eau Sebcs du 01/01/18 au 31/12/18	12		2,3470	28,16	1,55	29,71
Abonnement Eau SPL EBCS du 01/01/18 au 31/12/18	12		1.9863	23,84	1,31	25,15
Consommation Eau SPL EBCS (Tr1)		69	0,6790	46,85	2,58	49,43
Consommation Eau Sebcs (Tr 1)		69	0,8010	55,27	3,04	58,31
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES – TVA à 10%						136,89
Abonnement Eau Sebcs du 01/01/18 au 31/12/18	12		2.2433	26,92	2,69	29,61
Abonnement Eau SPL EBCS du 01/01/18 au 31/12/18	12		2.0900	25,08	2,51	27,59
Consommation Eau Sebcs (Tr 1)		69	0.5580	38,50	3,85	42,35
Consommation Eau SPL EBCS (Tr1)		69	0,4920	33,95	3,39	37,34
ORGANISMES PUBLICS – TVA à 5.5%						29,74
AEAG - Lutte contre la Pollution		69	0,3300	22,77	1,25	24,02
AEAG - Préservation des Ressources		69	0,0770	5,31	0,29	5,61
SMEAG - Gestion des étiages		69	0,0016	0,11	0,01	0,12
ORGANISMES PUBLICS – TVA à 10%						18,98
AEAG – Modernisation des réseaux de collecte		69	0,2500	17,25	1,73	18,98
Montants totaux :				324,01 €	24,20 €	348,21 €

Le taux de tva est à 5.5% pour l'eau et à 10% pour l'assainissement.

L'abonnement est calculé par mois et la consommation mesurée en mètre cube (1m3 = 1000 litres)

Le règlement de service est consultable sur notre site www.eau-barousse.com.

DISTRIBUTION DE L'EAU

Les prix de l'abonnement et de la consommation sont répartis entre le gestionnaire du réseau SPL Eaux Barousse Comminges Save (SPL EBCS) et la collectivité propriétaire du réseau, le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS).

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Les prix de l'abonnement et de la consommation sont répartis entre le gestionnaire du réseau SPL Eaux Barousse Comminges Save (SPL EBCS) et la collectivité propriétaire du réseau, le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS).

ORGANISMES PUBLICS

Les redevances "Préservation des ressources" et "Lutte contre la pollution" sont reversées intégralement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) pour financer les projets contribuant à la protection des milieux aquatiques.

La redevance "Gestion des étiages" est reversée intégralement au Syndicat Mixte d'Etudes et Aménagement de la Garonne (SMEAG) afin de préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques et limiter les risques de sécheresse.

La redevance "Modernisation des réseaux de collecte" est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) pour financer les travaux d'assainissement réalisés par le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS).

BILAN DE LA QUALITE DE L'EAU

Accessible sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé <https://www.occitanie.ars.sante.fr>.

Rubriques : Santé et Prévention – Santé et Environnement – Eaux - Eau de consommation.

INDEMNITE FORFAITAIRE

En application du décret du 2 octobre 2012, tout PROFESSIONNEL en situation de retard de paiement sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

LES MODES DE PAIEMENT

Virement sur notre compte de la Banque Postale

IBAN : FR82 2004 1010 1610 9683 9H03 747

BIC : PSSTFRPPTOU

Chèque à l'ordre de : SPL EBCS

Paiement en espèces ou par carte bancaire dans nos bureaux : Chemin de la Chapelle à Villeneuve de Rivière
ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Prélèvement automatique ou mensualisation : merci de prendre contact avec nos services